

AVEC L'AUTORISATION
DES CENSEURS ECCLÉSIASTIQUES
ET L'APPROBATION DE L'AUTORITÉ DIOCÉSAINÉ
ET DES
SUPÉRIEURS DE L'ORDRE.

Protestation : Les Rédacteurs de la REVUE DU TIERS-ORDRE ET DE LA TERRE-SAINTE déclarent vouloir se conformer entièrement aux prescriptions du Pape Urbain VIII, dans sa Constitution *Sanctissimus*, comme de cœur ils se soumettent à celles de S. S. PIE X, glorieusement régnant.